



<http://rp59.fr>
rp59@orange.fr

**DANS CE
NUMÉRO :**

Edito	1
Les inondations de juin 1898	2
La catastrophe de Bellignies	4
Un accident de fonderie à Hautmont n 1898	6
Histoires locales	9
La visite du Comte de Paris à Louvroil en 1895	10
Le double crime de Gussignies en 1906	12
PARISSE Gilbert, résistant fusillé en 1944	14
Les manifestations de 1911	16
Jeumont, discours sur la main d'œuvre en 1905	18
VIENNE Henry 1857-1910	20
L'odieuse affaire de Maubeuge 1940	21

Bulletin trimestriel de l'Association Racines et Patrimoine

EDITO

Notre 15^e assemblée générale s'est déroulée le mercredi 19 février 2020 au local de l'association, en présence de Madame Suleck, maire de Rousies..

Un absent : notre trésorier René qui est hospitalisé depuis décembre et à qui nous adressons nos vœux de rétablissement.

Le temps fort de l'assemblée a été occupé par bilan d'activité de l'année écoulée : organisation du CA de l'URAG

en avril, exposition annuelle en mai, visite du site de Falize en juin, participation aux journées du patrimoine en septembre, une ballade

découverte des anciens bras de la Solre en octobre, participation au téléthon en décembre avec deux ateliers « découverte de la généalogie et de l'histoire locale », ainsi que deux conférences. Notre bases de données s'est enrichie, notamment par le dépouillement de contrats de mariage. Quatre bulletins d'histoire locale ont été réalisés.

AD



De gauche à droite : B. Haaselin, JP Bouleau, M Letertre, A Delfosse, M Boucly



LES INONDATIONS DE JUIN 1898

1898

12/06/1898

Les inondations dans l'arrondissement d'Avesnes

La pluie torrentielle et les orages qui ont éclaté depuis quelques jours dans notre région ont déterminé sur plusieurs points des inondations qui ont causé des dommages considérables.

L'arrondissement d'Avesnes surtout a été le plus fortement éprouvé, les dégâts produits par le débordement de la Sambre sont considérables.

A Avesnes, la foudre est tombée sur la gare où elle a causé quelques dégâts.

L'un des employés, M. Drameaux, a été légèrement atteint par le fluide ; il a dû prendre le lit. La pluie a tombé pendant une heure environ, rendant inabordables les rues de la ville.

A Anor, la grêle s'est mise de la partie et a causé des dégâts appréciables (sic).

A Dompierre, la foudre a tué au milieu du troupeau de M. Frémeaux, cultivateur et cabaretier au « Chemin du Bois », une vache d'une valeur de 6 à 700 francs. La pluie diluant les terres des jardins en pente du centre du village, les a entraînées dans les maisons avec les légumes qu'elles contenaient ; l'eau arrivait en telle abondance et avait une telle force, qu'elle a entraîné les monceaux de pierres cassées mises en réserve sur les accotements du chemin de la gare et les a conduites jusqu'au près de l'église distante d'un demi-kilomètre.

Le chemin qui conduit de Dompierre à Taisnières-en-Thiérache, très encaissé, était en divers endroits recouvert par plus de deux mètres d'eau ; à Taisnières, l'eau recouvrant le chemin du cimetière à la place les Cattiaux, avait une hauteur d'un mètre 30 sur une longueur de 50 mètres ; cette eau jaunâtre et très froide entraînait quantité de débris.

Les caves de maints cultivateurs de Taisnières ont été inondées et l'eau a détruit la crème

qui devait servir à faire le beurre ; elle a enlevé des pâtures les foin et laissé sur les champs de trèfle, de blé, etc., une épaisse couche de limon qui les a gravement détériorés.

Elle a également défoncé de nombreuses haies ou clôtures. Mais c'est pour Bellignies et Hon-Hergies, que l'orage gardé ses effets les plus funestes. La pluie y est tombée en telle abondance qu'en quelques minutes les plus petits ruisseaux se sont transformés en torrents dévastateurs, semant à l'aveugle la ruine et la désolation.

L'eau chargée de débris de toute sorte, entraînant des arbres entiers qu'elle déracinait de-ci de-là, avait une telle force, que sur le parcours du chemin de fer de Bavay à Cambrai, elle a, sur une étendue de plus de 40 mètres de long, enlevé la majeure partie d'un talus de plusieurs mètres de hauteur ; elle a entraîné, sur la voie, 24 wagons et les a jetés sur le talus. Le pont qui relie les deux fractions du village de Bellignies disparaissait sous une masse d'eau ayant plus de 3 mètres de hauteur ; c'est, disent les hommes de l'art, ce qui l'a sauvé ; cette eau s'est élevée un moment dans son parcours du village jusqu'à la hauteur de l'église !

La marbrerie de M. Sirjacq, son outillage, ses machines et son mobilier ont été enlevés par l'eau ; il ne reste plus traces du bâtiment.

Le rez-de chaussée de l'habitation de M. Sirjacq a été complètement envahi ; le mobilier,

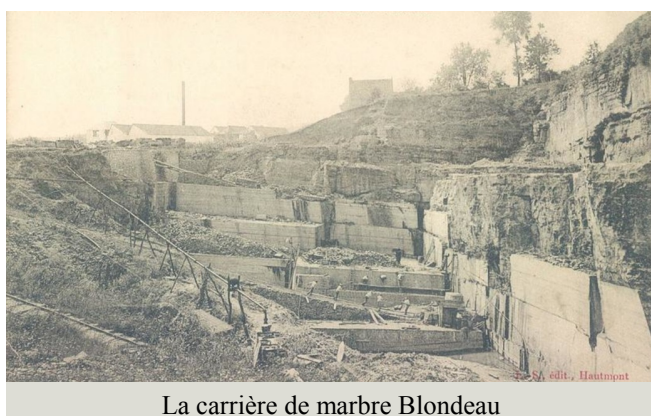


La marbrerie Sirjacq

détruit, a été emporté, ainsi que les livres de commerce, pièces comptables et valeurs mobilières ; c'est avec les plus grands dangers qu'on a pu sauver les trois enfants de M. Sirjacq ; celui-ci fut tellement affolé par ce cataclysme, qu'il en fut comme inconscient et qu'il ne put donner que quelques vagues renseignements,

L'établissement connu sous le nom de Scierie Hégot, la maison d'habitation, tout l'outillage ont été enlevés et on ne voit plus guère de traces des bâtiments !

A Hergies se trouvait l'importante marbrerie de M. Blondeau : l'extraction du marbre se



La carrière de marbre Blondeau

fait à une profondeur variant de 25 à 40 mètres ; dans la carrière même, se trouvent les machines-outils, les outils à mains, une machine à vapeur et des magasins pour les blocs bruts. Sur la rive gauche de l'Hogneau étaient les ateliers de polissage, scierie, sculpture, montage, etc, occupant une longueur de 5 à 600 mètres sur une largeur de 40 mètres. 200 ouvriers dont 150 français travaillaient dans cet établissement. Tout cela n'est plus qu'un souvenir ; les ateliers, les outils, les pièces légères, tout a disparu... L'eau rempli la carrière en telle quantité qu'on ne voit plus qu'un peu de la toiture de la chambre de la machine.

Au-dessous de cette usine, le chemin d'intérêt commun n° 49 était relié par un pont dit « des Bergers », qu'on croit avoir été construit du temps de Brunehaut et qui paraissait encore pouvoir subsister pendant des siècles : il n'en reste plus rien. A côté de ce pont se trouvent trois maisons accolées les unes aux

autres ; la première est occupée par le ménage Desmaretz Jules; le mari et la femme regardaient passer avec stupeur ce flot impétueux chargé d'objets hétérogènes qui les éclaboussait parfois dans les remous, quand soudain, le pignon qui formait digue se rompit, la maison s'ouvrit en deux et la femme tomba dans le gouffre ; très heureusement son mari put la saisir par les jupes et la ramener sur le débris tremblant qui le portait : ils durent rester là pendant deux heures dans des affres que l'on conçoit... Les deux autres maisons voisines sont occupées par Mme veuve Objoie, Mme Siméon, veuve depuis 15 jours et ses trois enfants et M. Desablin Jean-Baptiste. La veuve Objoie et M. Desablin abandonnèrent leur demeure avant l'arrivée du fléau ; Mme Siméon après avoir confié ses enfants à des voisins rentra chez elle pour prendre des choses précieuses pour elle, mais l'eau l'empêcha de sortir et elle dû se cramponner pendant deux mortelles heures à une table placée à l'angle de la fenêtre, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine. L'eau avait une telle force et arrivait avec une telle rapidité que le mobilier des maisons qu'elle visitait était broyé et disparaissait.

Le moulin appartenant à M. Devos, tout récemment remis à neuf, a été complètement saccagé ; le son, les farines, les grains ont été enlevés, quant au matériel il est tellement abîmé qu'il sera probablement nécessaire de le renouveler ; c'est une ruine.



L'ancien moulin Devos

Les morts : M. Hubert, directeur de l'établissement Hégot, voyant sa femme en danger, s'élança pour la secourir, il perdit pied et se noya. M. Jauvenot, maître scieur du même établissement, s'est également noyé en voulant sauver ses lapins ; ce malheureux laisse cinq enfants.

Plus de 4 000 personnes se sont rendues depuis jeudi matin à Bellignies, Hon-Hergies, Taisnières-sur-Hon et Gussignies (ces deux dernières communes sont beaucoup moins atteintes par le fléau). Les champs, les jardins, les pâtures sont ravinées, les récoltes sont entièrement perdues. On voit accrochés ou adossés aux arbres non déracinés, les objets les plus divers, pièce de mobiliers et autres ; la vase laisse apercevoir des ustensiles de cuisine, des chaises, parties de meubles, lambeaux de vêtements, de linge, etc. Cette campagne ravagée donne bien par son triste aspect, l'impression de la désolation qui est le lot actuel de la laborieuse et intéressante population de Bellignies et de Hon Hergies.

M. Milleteau, sous-préfet d'Avesnes, s'est rendu jeudi matin sur les lieux du sinistre et a promis l'assistance de l'Etat. Il s'est rencontré avec M. le lieutenant de gendarmerie de Maubeuge, M. l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, M. Darche, conseiller général et autres notabilités de la région qui s'étaient empressés de venir diriger les secours.

Des souscriptions sont ouvertes à Avesnes, Maubeuge, Bavay, etc. pour centraliser et provoquer les secours des personnes charitables en faveur de ces malheureux (plus de 600 ouvriers qui seront forcés de chômer pendant un temps indéterminé) qui ont perdu dans ce désastre non seulement leur mobilier, leurs vêtements, leurs maigres économies, mais surtout leur travail qui leur permettait de gagner leur pain et celui de leurs enfants.

Dans la région de Berlaimont, une trombe d'eau formidable est tombée pendant deux heures, mercredi. La Sambre a débordé dans les prairies qui la bordent. A six heures du matin, la crue avait atteint 1m 27 au-dessus du niveau ordinaire.

A Maubeuge, l'étiage de la Sambre a atteint

2m 08 au-dessus du niveau normal.

A Gussignies, l'eau est montée de 2m 50, et davantage.

A Sassegnies, les chemins ont été barrés par les éboulements des talus et des arbres ; les eaux, dans la rue de la Sambre, se sont élevées de plusieurs mètres, menaçant d'enlever la ligne de chemin de fer. Les dégâts de toute nature sont considérables. Dans certaines maisons, l'eau a pénétré et a atteint une hauteur de 0m80.

LA CATASTROPHE DE BELLIGNIES

Paru le 18/06/1898

Jeudi, 100 soldats sous les ordres de trois officiers, dont un capitaine du génie, suivis d'un matériel considérable, sont arrivés à Houdain, pour enlever l'énorme quantité de débris amoncelés çà et là par l'inondation du 8 juin.

Un ingénieur du chemin de fer du Nord est également sur les lieux, pour diriger les travaux de réfection des lignes de Bavay à Hon-Hergies et de Houdain à Bavay (annexes).

M. Mestach, agent-voyer, prend également les mesures nécessaires pour la reconstruction rapide des ponts enlevés par l'eau et dont l'absence interdit l'accès de plusieurs ponts et chemins.

La carrière de marbre de M. Blondeau, d'une superficie d'un hectare et d'une profondeur de 40 mètres environ, est toujours remplie d'eau ; son dessèchement sera coûteux et difficile.

Jeudi une messe a été célébrée à Houdain à la mémoire de MM. Jouvenot et Hubert, les malheureux noyés.

Par une ingénieuse idée, des troncs ont été placés en divers endroits dans les communes sinistrées et les nombreux visiteurs qui y affluent un peu de toutes les directions, peuvent y déposer leur obole.

La gendarmerie de Bavay est en permanence sur les lieux pour le service d'ordre.

L'état estimatif des dégâts causés dans la seule commune de Bellignies par l'inondation du 8 juin vient d'être dressé.

Le total des pertes s'élève à 170.000 francs environ, Comme on voit, les premières éva-

luations étaient, heureusement, fort exagérées.

Nous avons reçu la lettre ci-dessous, qui nous est adressée par MM. les Maires des communes de Gussignies, Bellignies, Houdain, Hon-Hergies et Taisnières sur-Hon, si cruellement éprouvées à la suite des orages de la semaine dernière:

Monsieur le Directeur,

La catastrophe épouvantable qui frappe si cruellement notre vallée industrielle de l'Hogneau, nous force à solliciter quelques secours de personnes charitables.

Des maisons sont écroulées, des mobiliers sont entièrement perdus ; deux pères de famille ont péri. Des familles ouvrières sont sans logement, sans mobilier, sans vêtements. Les patrons éprouvent des pertes considérables et nombre de travailleurs vont subir un chômage forcé. Les pertes pour nos cinq communes se chiffreront par plusieurs centaines de milliers de francs, (200.000 fr. pour Bellignies seul).

Nous venons donc, au nom de la solidarité, vous prier de vouloir ouvrir dans les colonnes de votre journal une souscription publique en faveur des familles indigentes sinistrées. De cette manière vous contribuerez à soulager des infortunés qui se trouvent aujourd'hui dénués de tout.

La répartition des fonds sera faite par une commission composée de M. Darche, conseiller général ; de M. Derkenne, conseiller d'arrondissement; de M. le Juge de Paix de Bavay et de MM. les maires des cinq communes intéressées.

Les fonds devront être adressés à M. le maire de Bellignies, chargé de les centraliser, ou à l'un des maires susnommés.

Espérant que vous voudrez bien vous prêter à cette demande charitable, veuillez, Monsieur le Directeur, recevoir nos sincères remerciements ainsi que l'expression d'une profonde reconnaissance de la part des communes.

Le Maire de Bellignies, délégué, E. CORDIER.

D'autre part,

M. le Maire de Fourmies a reçu de son collègue de Bellignies une demande à l'effet d'ou-

vrir une souscription publique en faveur des victimes de l'inondation de la vallée de l'Hogneau.

Les personnes désireuses de soulager les familles ouvrières qui, à l'heure actuelle, sont dénuées de tout, peuvent adresser leur obole au bureau de notre journal ou au secrétariat de la Mairie.

Les fonds seront immédiatement adressés à M. le Maire de Bellignies.

Les actes de décès :

Acte de décès n°25 à Bellignies

L'an mil huit cent quatre vingt dix huit, le huit juin vers 4 heures et demie du soir, **Jouveneau Alfred Jean Baptiste**, âgé de trente six ans, scieur de marbre, né à Houdain, domicilié en cette commune, fils de Jouveneau Nicolas Ferdinand, tailleur de pierres, âgé de soixante cinq ans, domicilié à Houdain, et de feu Leroy Désirée Apoline, époux de Dhuin Virginie, âgée de trente quatre ans, polisseuse de marbre, domiciliée à Bellignies, est décédé à l'usine de la scierie de marbre, lieu dit La Machine, sise en cette commune.

Acte de décès n°26 à Bellignies

L'an mil huit cent quatre vingt dix huit, le huit juin vers 4 heures et demie du soir, **Hubert Eugène Joseph**, âgé de quarante deux ans, régisseur de marbrerie, né à Lisogne, province de Namur (Belgique), domicilié à Bellignies, fils de Hubert Jean martin, âgé de soixante dix ans, journalier, domicilié à Lisogne, et de Closset Anne Joseph Lambertine, époux de Baillot Barbe Maria, âgée de trente trois ans, ménagère, domiciliée en cette commune, est décédé à l'usine de la scierie de marbre, lieu dit La Machine, sise en cette commune.

UN ACCIDENT DE FONDERIE A HAUTMONT

22/03/1898

HAUTMONT. — Explosion d'une chaudière. — Mardi (22 mars 1898), vers trois heures de l'après-midi, une terrible explosion jetait toute la population dans le plus vif émoi.

L'accident s'était produit à la fonderie Mathieu et Derombise, au lieu-dit « Wagnorie », où une forte chaudière horizontale venait d'éclater, inondant les ouvriers de jets de vapeur.

Aux cris des victimes, on accourut de toutes parts. Malheureusement, on trouva bientôt deux cadavres :

- ♦ Ernest Progniez, 41 ans
- ♦ Edmond Gillet, 40 ans, demeurant près de l'Abattoir, beau-frère du précédent.

Quatre autres ouvriers, les sieurs :

- ♦ Jean Baptiste Strimel, 18 ans, demeurant à Bernauprez ;
- ♦ Alphonse Mathieu ;
- ♦ Victor Frinjean ;
- ♦ Amédée Laurent, 35 ans, monteur,

sont blessés grièvement. Ce dernier, qui se trouvait dans un tube, a été projeté au loin avec le tube et a eu les deux jambes brisées.

En outre, il y a huit autres blessés moins grièvement, qui sont :

- ♦ Georges Couvreur, 15 ans, blessures à la tête et aux reins ;
- ♦ Aimable Rousseau, 33 ans, blessures à la tête ;
- ♦ Georges Geoffroy, 21 ans, blessures à la jambe et contusions dans le dos ;
- ♦ J.-B. Deglin, 39 ans, blessures multiples sur le corps ;
- ♦ Augustin Druart, 43 ans, blessure à la tête ;
- ♦ J. B. Daurens, 42 ans, blessé aux jambes ;
- ♦ Ernest Frinjean, 28 ans ;
- ♦ Jules Trietz, 50 ans, blessure à la tête.

Les dégâts sont naturellement considérables.

La force de l'explosion a été telle que le moulin à broyer le sable, pesant environ 3,000 kilos, a été projeté à dix mètres plus loin ;

quant à la chaudière, en éclatant, elle a été lancée au milieu du chemin de Maubeuge à Saint-Rémy.

En tous cas, cette catastrophe entraînera le chômage de cinquante ouvriers pendant un temps indéterminé.

Mercredi matin sont descendus à Hautmont, par le train express de 11h14, M. le sous-préfet d'Avesnes ainsi que le parquet, lieu se sont rendus immédiatement sur les lieux de la catastrophe.

L'enquête va porter sur les causes de l'accident qui ne sont pas encore définies.

Mercredi, le maire d'Hautmont a fait poser des affiches annonçant que la municipalité, émue du cruel événement survenu mardi aux établissements de MM. Derombise et Mathieu, convoquait d'urgence le Conseil municipal avec l'ordre du jour suivant :

- ♦ Faire aux frais de la ville les funérailles des victimes.
- ♦ Voter un crédit pour subvenir aux besoins urgents des familles atteintes par cette catastrophe.

La municipalité organise en outre une souscription publique et fait un appel pressant à la générosité de ses concitoyens pour atténuer l'infortune des familles si cruellement éprouvées. Les souscriptions seront reçues et centralisées au secrétariat de la Mairie.

Dernière heure : la catastrophe d'Hautmont a malheureusement coûté la vie à un troisième ouvrier : J.-B. Deglin, 39 ans, qui a succombé jeudi à ses blessures, laissant une veuve et deux enfants.

Les funérailles des trois victimes de cette catastrophe ont eu lieu ce matin, samedi, à 10 heures Les trois cercueils avaient été apportés à la Mairie, où une chapelle ardente avait été préparée par les soins de la municipalité.

La levée des corps a eu lieu dans l'ordre suivant: Deglin, Pronier, Gillet. A l'église, riche catafalque, luxueux luminaire. De nombreux

ses et splendides couronnes, offertes par la municipalité, par les patrons de l'usine, par les ouvriers, etc., étaient portées en tête du cortège.

Dans ce cortège on remarquait la plupart des notabilités politiques de la région, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, l'Harmonie, les Anciens Combattants de 1870-71, la Société de Gymnastique, la Chorale, la Société de Secours mutuels, le Syndicat des ouvriers métallurgistes, la Fanfare municipale, etc.

Derrière les corbillards : les familles des trois malheureux ouvriers, le Conseil municipal d'Hautmont, MM. Milleteau, sous-préfet, le Procureur de la République, M. Défontaine, député, Sculfort, Allexandre, les membres du Bureau de bienfaisance d'Hautmont, des délégations de presque toutes les usines de la région.

L'église, inutile de le dire, était trop petite pour contenir cette nombreuse assistance.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par MM. Milleteau, Collet, maire, Défontaine, Mathieu, patron, et Jules Duty, ouvrier. La plupart des assistants avaient les larmes aux yeux. Le corps de Deglin va être transporté en Belgique pour y être inhumé.

LE JUGEMENT

C'est hier mardi (12 juillet 1898) qu'ont eu lieu, devant le tribunal correctionnel d'Avesnes, les débats relatifs à l'explosion d'une chaudière survenue le 22 mars, à la fonderie de MM. Derombise et Mathieu, à Hautmont.

Un certain nombre d'ouvriers furent grièvement blessés, un fut tué sur le coup, trois succombèrent à leurs blessures. Quant à l'usine, elle fut en partie détruite.

Il a été établi que la chaudière, qui devait être remplacée sous peu, présentait une fissure, qui avait déjà été réparée en janvier par le chauffeur-mécanicien.

M. Léon, ingénieur des mines à Valenciennes, attribue l'explosion à la corrosion qui avait, par places, réduit la tôle épaisse de 12 mm à 3, 2 et 1 mm. La murette qui entourait la chaudière avait été faite sans aucun soin, en maçonnerie à la chaux ordinaire.

Rien ne permet de supposer que cette explosion ait pu provenir d'un manque d'eau, d'excès de pression ou même de la mauvaise qualité de la tôle.

Le 22 mars, un peu avant l'explosion, Colli-net, qui avait rempli la bêche d'eau et réorganisé ses feux, arrêta la pompe à vapeur et constata que le manomètre marquait à peu près 3 kilos. M. Derombise passant à 3h10, remarquait une pression de 2 kilos 1/2 ; or, l'explosion se produisait à 3 heures vingt minutes...

A part les dépositions de l'ingénieur Léon, qui a conclu son rapport en disant que M. Derombise, seul, devait être poursuivi comme responsable, en désaccord avec son chef M. Cusse, qui disait que MM. Derombise et Mathieu devaient être poursuivis quoique la responsabilité du second soit de beaucoup moins importante que celle du premier, les autres dépositions faites ou lues à l'audience n'offraient que peu d'intérêt.

M. Devise, substitut, dans un réquisitoire fortement documenté, au cours duquel il se plaît à reconnaître que les prévenus Derombise Célestin, 58 ans et Mathieu Vincent, 66 ans, fondeurs à Hautmont, ont eu une vie exemplaire, qu'ils sont tous deux fils de leurs œuvres, dignes de l'estime de tout le monde, que débutant comme ouvriers, ils ont pu par leur labeur intelligent créer une usine et l'agrandir au point qu'elle occupe maintenant 70 ouvriers, il regrette que ce grave accident les ait ruinés ou à peu près.

Mais, il y a à punir l'imprudence qu'ils ont commise en ne faisant pas vérifier la réparation notable faite à leur chaudière par le service spécial ; s'ils l'avaient fait, quatre hommes n'auraient pas été tués et dix autres blessés plus ou moins gravement ; il conclut en demandant une condamnation sévère, tout en ne s'opposant pas à de larges circonstances atténuantes.

M. Thellier de Poncheville, avocat du barreau de Valenciennes, présentait la défense de M. Derombise.

Il faudrait pouvoir traduire la parole chaude et vibrante du défenseur quand, à son tour, il

retrace les commencements de la carrière industrielle de MM. Derombise et Mathieu, beaux-frères à qui leur beau-père donne une parcelle de terrain sur lequel a été édifié le modeste établissement qu'ils ont pu faire croître et prospérer au point qu'il occupe de 70 à 80 ouvriers. Il ne trouve pas qu'aucun des éléments de la cause ait pu faire croire qu'ils avaient été imprudents ; quoique leur machine avait été timbrée à 5 kilos en 1896, dès les premiers jours de janvier dernier, ils commandaient une autre chaudière qui devait être montée six semaines plus tard et, par une fatale coïncidence, ce n'est que le lendemain de l'accident qu'elle devait être terminée.

Après avoir combattu pied à pied l'argumentation de l'accusation, il a conclu en sollicitant l'acquiescement de son client.

M Léon Pasqual fils, avocat du barreau d'Avesnes, présentait la défense de M. Mathieu, dont le rôle, a-t-il dit, est des plus effacés dans cette catastrophe.

En effet, au moment de la réparation incriminée, il était malade et c'est M. Derombise et son aide Collinet qui ont procédé à ce travail. On ne punit pas, dit-il, un fait négatif ; or, au point de vue pénal, M. Mathieu n'encourt aucune peine, il sera malheureusement trop gravement atteint dans la réparation civile.

Et il conclut en sollicitant l'acquiescement de son client, qui se trouve assez sévèrement puni par la perte de sa fortune, fruit d'une longue vie de labeur.

Le tribunal, par un jugement très motivé, dit les deux prévenus coupables des faits qui leur sont imputés ; en conséquence, il condamne M. Derombise, à 6 mois de prison et 300 francs d'amende ; M. Mathieu à 3 mois de prison et à 100 francs d'amende ; tous deux à 5 francs d'amende pour les délits contraventionnels ; il les fait bénéficier de la loi Bérenger (le sursis) et il les condamne solidairement aux dépens.

LES VICTIMES

Acte n°59 à Hautmont

L'an mil huit cent quatre vingt dix huit, le

vingt deux mars à quatre heures du soir, **Ernest Eugène Pronier**, âgé de quarante deux ans, journalier, né et domicilié à Hautmont, fils majeur et légitime de Victor Pronier et de feu Eugénie Marie Joseph Lebrun, célibataire, est décédé en la fonderie de Messieurs Derombise et Mathieu, située en cette commune rue de Saint Rémy, section B.

Acte n°60 à Hautmont

L'an mil huit cent quatre vingt dix huit, le vingt deux mars à quatre heures du soir, **Edmond Pierre Gillet**, âgé de trente neuf ans, mouleur, né et domicilié à Hautmont, fils majeur et légitime de Pierre Joseph Gillet, âgé de soixante seize ans, receveur de l'abattoir, et de Eulalie Brohet, âgée de soixante huit ans, domiciliés à Hautmont, époux de Joséphine Musin, ménagère, domiciliés ensemble à Hautmont, est décédé en la fonderie de Messieurs Derombise et Mathieu, située en cette commune rue de Saint Rémy, section B.

Acte n°62 à Hautmont

L'an mil huit cent quatre vingt dix huit, le vingt trois mars à dix heures du soir, **Jean Baptiste Deglain**, âgé de trente neuf ans, journalier, né à Tournay (Belgique), domicilié à Hautmont, fils majeur et légitime de François Joseph Deglain et Marie Julie China,, domiciliés à Grand Voire (Belgique), époux de Julienne Brahy, est décédé à l'hôpital hospice situé en cette commune section A.

Acte n°65 à Hautmont

L'an mil huit cent quatre vingt dix huit, le vingt six mars à trois heures du soir, Jean **Baptiste Strimelle**, âgé de dix huit ans, célibataire, mouleur, né et domicilié à Hautmont, fils mineur et légitime de Edouard Hubert Strimelle, âgé de soixante treize ans, journalier, et de Zéphirine Potier, âgée de cinquante et un ans, ménagère, et domiciliés à Hautmont, est décédé à l'hôpital hospice situé en cette commune section A.

Histoires locales

La chorale de Bavay condamnée. 1884

L'Observateur d'Avesnes : « Vos lecteurs ont entendu parler du procès verbal rédigé à la charge des membres de la société chorale de Bavay, rentrent chez eux, en chantant, d'un concours auquel ils avaient pris part. Traduits en simple police, les choristes de Bavay ont été condamnés à l'amende pour avoir chanté sans la permission de M. le maire, qui les a assimilés aux chanteurs de rues et fait poursuivre comme tels.

L'affaire a été portée devant la cour de cassation et le jugement de simple police a été cassé pour vice de forme ; par suite, la cause a été renvoyée devant le juge de paix de Maubeuge.

Elle a appelé samedi dernier et il est inutile de dire que le prétoire offrait, pour cette circonstance, un aspect tout à fait inaccoutumé ; le nombre et la qualité des prévenus, d'une part, la singularité du procès de l'autre part, excitait la curiosité de tout le monde.

C'est M. Manesse, du barreau d'Avesnes, qui a présenté la défense des *criminels* de Bavay et il n'a pas eu de peine à montrer tout le ridicule de la poursuite, il avait beau jeu et en a profité : sarcastique, caustique, ironique au delà de tout ce qu'on peut dire, il a excité les rires approbatifs de tout l'auditoire. Si le juge et son greffier avaient pu le faire, ils auraient sans doute ri aussi de bon cœur.

Le plus curieux de l'histoire, c'est que personne n'a vu chanter les prévenus ; les témoins ont entendu chanter, mais ils ne savent rien de plus ; du reste deux sociétés philharmoniques accompagnaient les choristes en soufflant à qui mieux mieux dans leurs cuivres et il était assez difficile de distinguer les chants, surtout de désigner les chanteurs.

Quoi qu'il en soit, l'affaire est mise en délibéré et le jugement ne sera rendu qu'à une autre audience. »

Une centenaire dans le canton de Bavay.

Le 11/10/1883 : « Il existe dans ce canton, un cas de longévité auquel on ne croirait peut-être pas si les registres de l'état civil, qui ont été consultés, n'en faisaient foi.

Marceline Berteaux, veuve Brayere, habite la commune de Bermeries ; elle est née à Saint Waast-la-Vallée, village voisin, le 23 avril 1779, elle est, conséquemment, âgée de 104 ans et 6 mois.

Sa santé est bonne. Sa mémoire n'est pas éteinte mais elle se rappelle plus facilement les faits anciens que les plus récents. Elle cause volontiers des événements graves qui se sont passés il y a 70, 80 ou 90 ans, surtout de ceux qui se rattachent à la première révolution.

La vue de Marceline Berteaux était restée bonne jusqu'à l'âge de cent ans, mais à partir de là un affaiblissement graduel s'est manifesté et elle y voit peu aujourd'hui. Toutefois, elle reconnaît facilement à la voix les personnes qu'elle a connues et qui la visitent quelquefois.

Notre centenaire a passé sa vie dans une ferme dont elle est propriétaire et qui est située sur un site très élevé, de sorte que, dans le pays on l'indique du doigt aux étrangers, en leur disant : Voilà la ferme Bruyère, où habite une centenaire.

Marceline Berteaux est vénérée de tout le monde. Ses enfants et ses petits enfants l'entourent de soins et de respects ; tout indique qu'elle peut vivre quelques années encore. Sa figure, du reste, ne dénote pas son âge à beaucoup près ».

Marcelline Bertau est née le 23 avril 1779 à Saint Waast la Vallée, fille de Pierre François et de Marie Danzin.

Elle a épousé Victor Bruyere le 31 mars 1813 à Bermeries.

Elle est décédée le jour de Noël 1883.

Acte n°22 à Bermeries : L'an mil huit cent quatre vingt trois, le vingt cinq décembre à trois heures du matin, **Marcelline Bertau**, âgée de cent quatre ans huit mois vingt trois jours, sans profession, né en cette commune (?), fille de feu Pierre Bertau et de feu Marie Joseph Dazin, épouse de feu Victor François Bruyere, est décédée en sa demeure, sise en cette commune.

Une fausse centenaire

Le journal de Fourmies annonce le 18 février 1892 : « 1870. Décès de **Rosalie DEVRODE** à Glageon cent ans trois mois ».

Après recherche, il s'avère que Rosalie Devroede n'avait que 99 ans et trois mois.

Acte n°14 à Glageon

L'an mil huit cent soixante dix, le 20 février à six heures du soir, Rosalie Devrode, âgée de cent ans et trois mois, ménagère, née à Féron, domiciliée à Glageon, fille de défunt Nicolas Devrode et Marguerite Delchambre, veuve de Joseph Baudart, est décédée en sa demeure, lieu dit « Grand Rue ».

Acte de naissance à Féron

L'an mil sept cent soixante dix, le dix de novembre a été baptisée étant née le même jour à trois heures du matin, Marie Rosalie Devroede, fille de Nicolas Joseph Devroede et de Marie Margueritte Joseph Delchambre son épouse légitime

Visite du Comte de Paris à Louvroil

1885

Une affaire politique

« M. le Comte de Paris, venant de Landrecies, a visité les Hauts-Fournaux de Maubeuge, à Sous le Bois, le 19 aout 1885. Il est reparti par le train de 3 heures 32.

Quelques jours plus tard, la société a arrêté ses laminoirs pendant une semaine, du 26 aout au 2 septembre. En période d'élection législative (élection le octobre 1885), Maxime Lecomte, député de la 2^e circonscription d'Avesnes, dans une réunion électorale à Raismes, accuse le comte de Paris d'être la cause de la fermeture d'une usine (« Le comte de Paris étant allé visiter une usine à Sous-le-Bois, cette usine ferma le lendemain. Triste exemple de l'influence des prétendants sur la prospérité nationale », les bonapartistes expliquent que la cause est l'ouvrage qui manque. Des ministres de la république ont été reçus à Maubeuge le 29 aout (M. Charles Demole, ministre des travaux publics et M. Pierre Legrand, ministre du commerce, sont effectivement venus à cette date à Maubeuge, Solre le Château et Fourmies pour l'inauguration officielle du chemin de fer entre Maubeu-

ge et Fourmies). »

Emile Bottiau est élu député ; il sera remplacé à sa mort en 1887 par Maxime Lecomte.

La loi du 22 juin 1886

Cette loi interdit de séjour en France, les chefs des familles ayant régné en France et leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture. Cette loi sera abrogée en 1950.

Le comte de Paris, Philippe d'Orléans, part en exil en Angleterre.

Plusieurs journaux reparlent, mi juillet 1886, de la visite du comte de Paris à Louvroil :

« On sait qu'il ne s'est posé en prétendant que le jour où la République, cette marâtre, l'a exilé ; il est bien vrai qu'on avait beaucoup glosé l'automne dernier, à l'ouverture de la période électorale, sur son voyage dans le département du Nord et sur ses visites dans certaines usines bien pensantes ; mais est-ce qu'il n'était pas naturel que l'écrivain qui s'est occupé des Associations ouvrières et de la Situation des ouvriers en Angleterre, allât étudier sur place celle des ouvriers français dans le plus industriel de nos départements ? Si

son voyage avait coïncidé avec la période électorale, c'était pure distraction de sa part; l'homme le plus parfait ne saurait songer à tout.

Aujourd'hui qu'il y a la mer entre M. le comte de Paris et la loi qui punit les tentatives et les complots contre le gouvernement établi, on tient un tout autre langage. Un petit journal royaliste, le *Courrier de Fourmies*, dans une polémique avec le *Petit Nord*, nous fait ces révélations : M. le comte de Paris manifesta le désir de se rendre compte, un jour, par lui-même de ce qui constitue la vie industrielle dans la région maubeugeoise. Depuis longtemps M. Hamoir ne songeait plus à l'expression de ce désir, quand il en reçut par correspondance une nouvelle et plus précise manifestation. M. le comte de Paris vient donc visiter les établissements de Sous-le-Bois-Louvroil et Hautmont, dirigés par M. Hamoir : Contrairement au vœu formel du royal visiteur, l'incognito de celui-ci ne put être complètement respecté. Dans l'atelier, le prince n'avait pas dédaigné de mettre la main à la besogne; il façonna un carreau céramique, discutant avec une compréhension étonnante des procédés de travail dont les patrons seuls ont généralement le secret. L'un des hôtes de M. Hamoir ayant dit à un ouvrier : Ecrivez sur ce carreau : « Façonné en présence de M. le comte de Paris ». La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre ; d'innombrables ouvriers quittèrent leur travail, et quand le prince, avec une simplicité charmante, les voyant tous rangés tête découverte sur son passage, s'en alla à eux la main ouverte leur dire : « Merci, mes amis », ce fut un hurrah si formidable que... le *Petit Nord* en tremble encore.

Si le *Petit Nord* tremble, ça doit être de joie, car le récit du *Courrier de Fourmies* légitime absolument l'expulsion du comte de Paris.

Il paraît qu'à la suite de cette visite, le comte de Paris a envoyé à M. Hamoir une lettre dont en veut bien nous donner le texte et que voici :

A M. Ferdinand Hamoir, manufacturier à Louvroil-sous le-Bois.

Monsieur,

Je ne veux pas tarder à vous dire le bon souvenir que j'ai emporté de ma visite à Louvroil. Je vous remercie de m'avoir procuré l'occasion de voir des établissements industriels si importants. Celui que vous dirigez m'a d'autant plus intéressé, que tout y était nouveau pour moi. J'ai été heureux de pouvoir me mettre en relations personnelles avec les personnes sympathiques que vous aviez réunies à votre table.

Je vous prie de remercier Mme Hamoir de son aimable hospitalité. Je sais qu'elle s'intéresse à un asile qui réunit des enfants d'ouvriers appartenant à toutes les usines de votre district. Je vous envoie la somme de mille francs pour être versée en mon nom à la caisse de cet asile. Veuillez me croire.

Votre affectionné, Philippe, comte de Paris.

Quelle prodigalité pour un d'Orléans? Envoyer mille francs comme cela, c'est une assez bonne réclame électorale; mais c'est une somme ! Il est vrai qu'on prétend que Mme Hamoir, se piquant d'émulation, envoya aussitôt dans la caisse royaliste cinquante ou soixante fois la même somme. M. le comte de Paris avait semé pour récolter. Quand les d'Orléans donnent un œuf, c'est pour recevoir un bœuf. Est-ce que Mme Hamoir se serait rappelé l'histoire de cet ambassadeur étranger qui, jouant aux cartes avec Louis-Philippe, allumait à la bougie de la table de jeu un billet de mille, francs pour aider cette Majesté économe à retrouver un louis qu'elle avait laissé tomber sur le tapis et qu'elle ne parvenait pas à retrouver ?

(1) HAMOIR René Louis est né le 13 juillet 1812 à Valenciennes.

Le 29 mars 1848, il épouse à Paris Emilie Aldegonde Marchant, fille d'Antoine Philibert Marchant, sénateur du Nord et président du conseil général.

Il est député de la 9^e circonscription du Nord (Avesnes) (majorité dynastique) du 18 mars 1866 au 4 septembre 1870.

Il décède le 20 janvier 1881 à Maubeuge. Il est chevalier de la légion d'honneur.

LE DOUBLE CRIME DE GUSSIGNIES

1906

Dans la nuit du 10 au 11 novembre 1906, une cabaretière, Mme Gauthier Delferrière, a été trouvée étranglée ainsi qu'une jeune fille qui lui tenait compagnie, Elmire Cornu. Une perquisition, faite dans le débit de boissons de la veuve Gauthier-Delferrière (l'auberge du Passe-Tout-Outre est située à la frontière franco-belge, entre Gussignies et Autreppes), a permis de retrouver enfin l'instrument du crime : c'est une lanière de cuir qui servait à attacher le chien que les bandits ont tué. L'enquête ouverte amena l'arrestation de trois individus, Anatole Delferrière, Alexandre Harmignies et Gaston Collet. Les deux premiers firent des aveux complets au juge d'instruction belge. Quant à Gaston Collet il se défend vigoureusement d'avoir participé au crime.

C'est un douanier belge, M. Jérôme, de service au bureau de Passe-Tout-Outre, qui a aidé l'enquête de la gendarmerie sur la piste encore suivie par le parquet. Ce douanier fut insulté par un pochard, au moment où il regagnait la station d'Autreppes, en passant devant l'estaminet Bury, lundi soir, vers 7 heures. Ce pochard était Gaston Collet, qui buvait en compagnie de Delferrière et Harmignies, ses complices présumés.

Voici quelques renseignements plus précis sur l'état civil des trois premiers personnages arrêtés :

Anatole Delferrière, 28 ans, chiffonnier, qui se livre à la fraude, est marié depuis quelque temps déjà. Il a trois enfants, le ménage habite Dour.

Le beau-frère du précédent, Harmignies, surnommé Nounou, également domicilié à Dour, n'a que 23 ans. Il exerce aussi la profession de chiffonnier, mais plus souvent de fraudeur. C'est sur Collet que pèsent les soupçons les plus graves, car il semble que, sans son concours, les deux autres assassins, relativement chétifs, n'auraient pu arriver à leurs ignobles fins.

Le père de Delferrière, surnommé le « Perroquet », habite près de Mons. Il est le frère d'Olympe Delferrière, la cabaretière assassinée, mais il vivait depuis longtemps en mauvais termes avec elle. Le fils du « Perroquet », assassin de sa tante, était particulièrement craint de celle qui devait devenir sa victime.

Le samedi 6 juillet la gendarmerie de Dour a procédé à l'arrestation de Victoria Harmignies, épouse d'Anatole Delferrière, et sa mère, accusées de complicité dans l'assassinat. Victoria Harmignies est sur le point d'être mère, ses trois enfants de 6,5, et 3 ans sont pris en charge par la commune de résidence.

Le jugement

Sont envoyés devant la Cour d'assises de la province du Hainaut, les cinq accusés suivants :

- 1° Gaston Collet, journalier, né à Cul-des-Sarts, le 19 juillet 1873, domicilié à Dour ;
- 2° Anatole Delferrière, houilleur, né à Dour, 17 novembre 1879, domicilié à Dour ;
- 3° Alexandre Harmegnies, houilleur, né à Dour, le 27 avril 1885, domicilié à Dour ;
- 4° Louise Denoyelle, épouse Abrassart, ménagère, née à Dour., le 8 mai 1848, domiciliée à Dour, ruelle Pâté.
- 5° Victoria Harmegnies, épouse d'Anatole Delferrière, ménagère, née à Dour, le 9 mai 1881, domiciliée à Dour, rue des Groseilliers, 51.

Acte d'accusation

Dans la nuit du 10 au 11 novembre 1906, une vieille femme, appelée Olympe Delferrière, et une jeune fille, Elmire Cornu, ont été assassinées et violées dans la maison qu'habitait la première à Passe-Tout-Outre, hameau situé entre Gussignies et Fayt-le-Franc. Tous les meubles avaient été ouverts et fouillés ; le vol avait accompagné l'assassinat.

Les soupçons se portèrent sur les accusés Gaston Collet, Anatole Delferrière et Alexandre Harmegnies, à raison de leur présence près de la maison du crime, peu avant que celui-ci ait été commis. Ils furent arrêtés et, après avoir été pendant un certain temps, entrèrent dans la voie des aveux.

Il résulte de leurs aveux qu'ils sont allés tous trois chez Olympe Delferrière, dans le but de la dévaliser, qu'ils ont participé tous trois à 1 assassinat et au viol, qu'ils ont tous trois reçu une partie de l'argent volé.

Le crime était projeté depuis un certain temps par les trois accusés. Delferrière, neveu de la plus âgée des femmes assassinées, l'avait indiquée à ses compagnons comme devant posséder de l'argent. Ils s'étaient assurés qu'elle n'avait plus de logeurs et déjà, le 8 novembre, ils étaient allés à Passe-Tout-Outre pour mettre leur projet à exécution. Mais les circonstances n'étaient pas favorables. Ils craignirent que l'état du sol ne permît de suivre la trace de leurs pas, et remirent à plus tard l'exécution du crime.

Le 10 novembre, ils retournèrent à Fayt-le-Franc. Collet s'émit muni d'une lanière de cuir, qui a servi à étrangler Olympe Delferrière. Après être allés dans les cabarets, ils se firent rendre, vers sept heures et demie du soir, chez leur victime qui tenait estaminet. Elle leur servit diverses consommations. Au bout de quelque temps, arriva Elmière Cornu, qui passait la nuit dans la maison, parce que Olympe Delferrière n'aimait pas à dormir seule. Jusqu'à neuf heures et demie les accusés restèrent en compagnie des deux femmes, buvant et plaisantant avec elles. Olympe Delferrière dit alors à ses hôtes qu'il était temps de se retirer et les invita à partir. Suivant Delferrière qui, le premier, a fait des aveux, Collet, voyant qu'au lieu d'une femme seule, il se trouvait en présence de deux personnes, avait dit à Delferrière d'attaquer Elmière Cornu, pendant qu'il se chargeait d'Olympe Delferrière.

Quand celle-ci eut dit aux accusés de se retirer, Collet lui lança autour du cou la lanière dont il s'était muni, la jeta sur le sol, l'étran-

gla et la viola. Pendant ce temps, Delferrière se jeta sur Elmière Cornu, la renversa, lui serra la gorge et la viola.

Harmegnies confirme la déclaration de Delferrière, tant en ce qui concerne les faits commis par lui, que Ceux commis par ses compagnons.

Harmegnies, qui avait tué le chien de la maison, tint ensuite les bras de la jeune Elmière pour l'empêcher de se débattre, pendant que son agresseur la violait et l'étranglait. La maison a été ensuite fouillée entièrement, mais les accusés n'y ont trouvé qu'une somme de neuf francs, qu'ils ont emportée.

Quant à Collet, bien que les accusations de ses compagnons contre lui soient formelles, il prétend qu'après avoir passé la lanière au cou de sa victime, il ne l'a pas serrée et que c'est Anatole Delferrière qui, venant près de lui après avoir tué Elmière Cornu, a étranglé sa tante.

Collet et Delferrière ont subi de multiples condamnations ; quant à Harmegnies, il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Avant de mettre leur crime à exécution, Collet, Delferrière et Harmegnies ont voulu s'assurer que Olympe Delferrière, qui avait logé autrefois des douaniers, était seule chez elle ; la belle-mère d'Anatole Delferrière et sa femme ont été chargées de faire cette vérification indispensable pour l'exécution du crime. Le 8 novembre, elles se sont rendues à Passe-Tout-Outre, et, à leur retour, ont dit qu'Olympe Delferrière avait cessé de recevoir des logeurs depuis qu'elle était veuve et que, par conséquent, elle habitait seule sa maison.

Le rôle joué par Louise Denoyelle, épouse Abrassart, est attesté par les trois premiers accusés.

C'est sur ces faits commis par ces divers inculpés que la Cour d'assises de la province du Hainaut aura à statuer.

LE VERDICT : peine de mort et travaux forcés

Les plaidoiries des cinq avocats aux assises du Hainaut se sont terminées mercredi à quatre heures.

Les débats, qui duraient depuis neuf jours, ayant été déclarés clos, 38 questions ont été posées au jury.

Après deux heures et demie de délibération, le jury est rentré en séance, rapportant un verdict affirmatif en ce qui concerne Collet, Harmegnies et Delferrière, négatif en ce qui concerne la complicité, dans l'assassinat, des femmes Denoyelles et Delferrière. La première est seulement reconnue coupable de complicité de vol, la seconde est acquittée. La cour s'est alors retirée pour décider si elle se rallierait à la majorité ou à la minorité, relativement à la 7^e question (homicide volontaire sur Olympe Delferrière à charge de son

neveu). Elle s'est ralliée à la majorité.

A 8 heures et demie, elle a rendu son arrêt : Collet et Delferrière sont condamnés à la peine de mort.

Harmegnies, aux travaux forcés à perpétuité. Sa mère, la femme Denoyelles, à dix ans de travaux forcés.

La femme Delferrière, née Harmegnies, acquittée, a été mise en liberté immédiate.

La suite

Ils seront graciés. Le 18 février 1908, la cour d'Assises du Brabant revoit à la baisse la condamnation de Louise Denoyelle, elle écope de deux ans de prison.

PARISSE Gilbert, résistant fusillé

1944

Gilbert Parisse est né le 28 mars 1920 à **Hecq**, petite commune de l'Avesnois. En 1935, ses parents partent pour Curgies, avec leurs trois enfants, Gilbert, Gilberte et Armande. Il apprendra le métier de garçon-boucher. Au début de la guerre éclate, il a 19 ans. Il partira en Allemagne pour le service de travail obligatoire. Il profitera d'une permission pour ne plus repartir, mais sera arrêté par les Allemands qui l'enverront sur le littoral.

De nouveau, il s'évade et rejoint la résistance de la région de Valenciennes. Rapidement, il est à la tête de la 5^e compagnie de FTPF de Valenciennes-Raismes.

Promu chef de groupe alias « Maxime », il accomplira de nombreuses missions périlleuses (dont le sabotage de la voie ferrée qui fit dérailler un train transportant des SS vers la frontière belge en décembre 1943)

Son dernier fait d'armes a lieu le 3 janvier 1944. Il commande le groupe « la Marseillaise ». A 15 heures, habillé d'un uniforme de gardien de la paix, en compagnie d'Ernest Cauvin, en uniforme de gendarme. Gilbert Parisse se présente à la porte de la prison, poussant devant lui deux autres camarades jouant le rôle de détenus.

Ayant neutralisé les gardiens de la prison, ils libèrent sept FTPF dont Salvatore Kölliker alias « Normand », important responsable du réseau. Dans sa fuite, il tue un soldat allemand.

Dès lors, Parisse sera traqué. Reconnu par un soldat, il est arrêté sur le Pont Villars de Valenciennes le 11 janvier 1944 où il reçoit quatre balles dans le ventre. Grièvement blessé, il est capturé par les allemands. Il sera laissé sans soins et torturé, sans jamais avoir parlé. Il sera condamné à mort le 2 février 1944 et fusillé le lendemain au Fort de Bondues. Il avait 23 ans.

Ses obsèques seront célébrées après la libération par l'Abbé Gustave Blangille le lundi 19 septembre 1944, en l'Eglise de Curgies. Une foule nombreuse l'accompagna à sa dernière demeure, parmi laquelle ses amis de la résistance.

Une rue de la commune de Curgies porte son nom.

LA PROPAGANDE ALLEMANDE

Un article paru dans « Le réveil du Nord » du 3 février 1944 nous donne la version allemande :

«Un jeune homme répandait la terreur dans la région de Valenciennes-Maubeuge la terreur par le crime accompagné d'attaques à main armée ayant pour but le cambriolage ou le vol. Il s'agit, en effet, dans cette affaire, d'actes cent pour cent criminels qui se commettaient, jour après jour, sous le camouflage du patriotisme. Ce garçon-boucher, un vulgaire bandit, avait commencé par des sabotages. Il fallait bien donner l'impression de terrorisme... Puis, le 15 novembre, ce fut l'attaque d'un magasin d'alimentation à Anhiers, près de Douai, puis l'attaque de mairies, le vol de cartes de ravitaillement pour en faire le commerce, et le 20 décembre, le masque se leva. On s'aperçut, en effet, que l'on avait affaire à un assassin de la pire espèce. Ce jour-là, Gilbert PARISSE s'introduisit dans une maison à Raismes et, dans la cuisine, il trouva une brave femme qu'entouraient trois jeunes enfants. Froidement, il abattit cette bonne mère de famille de cinq balles de revolver et devant les gosses épouvantés et terrorisés, le jeune bandit rafla victuailles et argent.

Gilbert PARISSE était, au surplus le grand chef de l'abatage clandestin. Les bêtes, abattues sur les prairies, étaient découpées à la diable et vendues au marché noir. Toutes les fermes incendiées dans la région du Sud du département, les récoltes qui ont pris feu. Tous les méfaits sont l'œuvre ou ont été commis à l'instigation ou sur l'ordre de ce génie du mal que la population civile redoutait.

Il était principalement connu sous le nom de Maxime. On savait qu'il se disait chef de bande. Les gangsters américains, de fâcheuse mémoire, n'ont pas fait mieux que lui. Il n'en avait qu'à la population, bien qu'il se prévalut du titre de chef des terroristes. Lorsqu'il a été arrêté à la suite de l'action conjuguée des polices française et allemande, il était porteur de deux revolvers chargés dont il n'a pas eu le temps de faire usage malgré le désir qu'il en avait.

Quand on aura dit que son plus grand souci était de dévaliser ses victimes et qu'aux environs de la Noël, il a fait assommer une autre femme, à Raismes encore, par deux de ses

complices, nous pensons que nous aurons suffisamment édifié le public sur la rage du meurtre dont ce criminel était animé. D'où l'on voit que le terrorisme insensé a des imitateurs qui ne sont !que de misérables criminels.

M Philippe Henriot, dans son récent discours à Lille, a signalé le danger par ces mots : « Ah ! Les bourgeois sont bien coupables en assistant les bandits. Si vous n'aviez pas donné asile aux saboteurs, vous ne les auriez pas encouragés. Maintenant qu'ils se retournent contre vous, vous suppliez le gouvernement de vous protéger contre ceux là mêmes que vous avez aidés et quand vous dites, épouvantés. Mais qu'est-ce que le gouvernement attend donc pour nettoyer ; cette racaille ?»

Le gouvernement répond : « il attend votre discipline ».

La population de la région de Valenciennes-Maubeuge a été terrorisée ces temps derniers par des assassinats et attentats ainsi que par des actes de sabotage. Les efforts réunis des forces de police ont abouti non seulement à l'arrestation de nombreux bandits mais aussi à mettre hors d'état de nuire l'un des plus dangereux chefs de bande, le garçon-boucher Gilbert PARISSE né le 28/3/1920 à HECQ (Nord). D'après ses propres aveux il a participé personnellement à plusieurs assassinats d'habitants de la région et a fait effectuer de nombreux attentats contre des mairies, magasins de ravitaillement, des fermes, sans compter les autres actes de terrorisme. Au moment de son arrestation, il était en possession de deux revolvers chargés et prêts à tirer, mais dont il n'a pu faire usage par suite de l'intervention rapide de la police. La sécurité de la population et du pays exige la suppression radicale de tels criminels. En vertu de l'ordonnance du commandant militaire pour la Belgique et le Nord de la France en date du 12-1-1943, j'ai donc ordonné de le faire fusiller immédiatement. Le Jugement a été exécuté ce jour.

Signé : BERTRAM, Généralleutnant. Lille, le 2 février 1944.

LES MANIFESTATIONS

1911

Paru dans « Le petit journal » et « Le journal » du 4 septembre 1911

M. Hennion, directeur de la Sûreté générale au ministère de l'Intérieur, a quitté Paris hier après-midi, à 1 heure, pour se rendre à Lille et à Maubeuge, en vue de réprimer les désordres que la cherté des vivres occasionne dans le Nord

Désordres à Sous-le-Bois, Maubeuge isolé.

Maubeuge 3 Septembre. Hier soir, une colonne d'environ 4000 manifestants s'étaient rendus à Ferrière, Rousies, Assevent, Boussois, Recquignies, Jeumont pour tenter, avec peu de succès du reste, de débaucher les ouvriers des usines métallurgiques et des glaciers, et arrivait à Sous-le-Bois, place de l'industrie où se trouvaient vingt gendarmes à cheval, commandés par le sous-lieutenant Landry et deux pelotons, d'artilleurs et de chasseurs à cheval placés sous les ordres d'un capitaine.

On ignore ce qui se passa alors exactement, mais l'enquête administrative ouverte fera la lumière complète : un cheval de gendarme rua, renversant deux, manifestants proches. Des huées retentirent et les pierres, les cailloux et les briques se mirent à pleuvoir. Les gendarmes, sabre au clair,, dispersèrent, assez difficilement les manifestants, dont plusieurs furent, blessés ; les chasseurs et les artilleurs assistèrent en spectateurs à l'opération. Cette attitude passive des soldats fut interprétée par la foule comme une manifestation en sa faveur ; elle cria « Vive l'armée ! A bas les gendarmes » puis se dispersa. Le sous-lieutenant de gendarmerie Landry a été blessé sérieusement et le brigadier de gendarmerie de Clary et un gendarme assez sérieusement- atteints ; d'autres gendarmes ont été contusionnés ; tous les chevaux ont été blessés, une dizaine de manifestants ont été blessés.

Vers 8 heures 1/2 du soir, une-troupe de 1.500 manifestants, très surexcitée, s'est formée à Sous-le-Bois. Précédée de drapeaux rouges, elle est partie vers Maubeuge aux cris de : « Mort aux gendarmes » pour prendre d'assaut la gendarmerie. Mais les manifestants n'avaient pas réfléchi que Maubeuge est place forte ; on ferma simplement les portes de la ville, on leva les pont-levis et, comme en temps de guerre, Maubeuge se trouva parfaitement isolé, à l'abri de toute surprise. Furieux, les manifestants retournèrent à Sous-le-Bois ; mais, pour passer leur colère, commirent de graves dégâts à l'usine des tramways électriques, brisèrent tous les réverbères sur la route, causant partout une vive émotion. Aujourd'hui, calme complet, les manifestants doivent se reposer de leurs nombreuses, randonnées. Les portes de la ville sont entr'ouvertes seulement pour permettre le passage des voitures et des piétons. Deux compagnies du 84° d'infanterie et deux escadrons de cuirassiers sont venus coopérer au service d'ordre ; les gares, les établissements publics et les usines sont gardés par les troupes, la circulation des tramways est toujours interrompue.

Arrestations à Maubeuge

Avesnes, 3 Septembre.

Deux gendarmes de Maubeuge viennent de, conduire au parquet d'Avesnes, où ordre de l'écrouer a été donné, Olivier Demolle, 24 ans, ajusteur demeurant à Maubeuge, arrêté hier soir à 11 heures et demie, alors que, précédant des groupes surexcités, il traitait de lâches, de fainéants et d'assassins, un capitaine d'infanterie et des gendarmes et engageait ses camarades à tirer des coups de revolver sur la troupe et sur les gendarmes qui garantissaient l'ordre.

Alfred Levrey, 26 ans; tourneur en fer, originaire de Calais ;

Gabriel Hot, 22 ans, cisailleur, originaire de

Jenlain

Isidora Pruvost, 20 ans, briquetier, originaire de Guise ;

Léopold Dhondt, 23; ans, journalier, belge, tous quatre demeurant à Maubeuge, qui, au cours de la nuit de vendredi, déambulaient rue de Maubeuge à Sous-le-Bois, en frappant les personnes, qu'ils, rencontraient et qui ne criaient pas «vive la grève», ont été également arrêtés. "

Les manifestants blessés au cours de la bagarre de Sous-le-Bois-Maubeuge sont : Eugène Manesse, atteint au bras droit ; Jean-Baptiste Thirion, atteint à la jambe gauche et au bras droit ; Louis Nicolas, blessé à la tête et au bras gauche ; Alfred Bucle, blessé à l'annulaire gauche ; Achille Leterne, blessures à l'épaule et au visage.

Le jugement des manifestants

Paru dans « La lanterne du 8 septembre » 1911. Plusieurs perturbateurs de Maubeuge, Sous-le-Bois et Hautmont ont comparu devant le tribunal correctionnel.

Alfred Levrai, 26 ans, tourneur en fer ; Léopold Dhondt, 23 ans, journalier, sujet belge ; Gabriel Hot, 22 ans, cisailleur ; Isidore Pruvost, 20 ans, briquetier, s'étaient noirci la figure, vendredi matin, pour chercher noise aux passants, dont plusieurs reçurent des coups.

Levrai a déjà trois condamnations pour coups ; Pruvost a également été condamné pour coups et blessures.

Pour leur défense, les prévenus disent avoir voulu simplement s'amuser. Or, deux d'entre eux avaient en poche un couteau de cuisine, et un autre une pierre. Il est établi qu'ils voulaient amener les femmes, par la terreur, à se mettre en grève.

Levrai est condamné à quatre mois de prison ; Pruvost. à deux mois ; Hot et Dhondt chacun à un mois.

Olivier Demolle, 29 ans, ajusteur, se faufilait samedi soir au milieu des soldats de garde, près d'un pont-levis de Maubeuge (la porte de Bavay) ; expulsé, il tourna sa colère contre le capitaine Humbel, qu'il injuria. Il ajouta : « Si les Allemands étaient ici, tu ne serais pas si

fier. »

Comme on l'arrêtait, il reprocha à la foule de le laisser empoigner. A ce moment, les gendarmes furent débordés et Demolle, arraché de leurs mains, prit la fuite. Rejoint par un gendarme, il le fit tomber.

Le prévenu est condamné à trois mois de prison.

Emile Beaujon, 21 ans, lamineur, a outragé les gendarmes ; il le reconnaît et implore son pardon : 15 jours de prison.

Nicolas Lorette, 39 ans, maçon, a aussi insulté la gendarmerie. Il manifeste un grand repentir : 10 jours de prison.

DE MOL Olivier Constant est né le 24 aout 1887 à Bachant d'un père belge, Arnould Constant De mol, et de Clémence Bombled. Il s'est marié le 28 avril 1923 à Maubeuge avec Marguerite Louise Andriessens. Il décède le 14 aout 1932 à Aubervilliers.

Etat de service militaire:

Ses états de service indiquent quelques problèmes avec l'autorité : condamné le 14 octobre 1905 à 6 jours de prison avec sursis pour voies de fait envers un agent de police, et le 27 novembre 1906 à 50 francs d'amende pour bris de clôture et voies de fait envers un agent de la force publique.

Il est incorporé le 8 octobre 1908 au 25^e bataillon de chasseurs à pied. Chasseurs de 1^e classe le 24 septembre 1910, il est envoyé dans la disponibilité le lendemain avec le certificat de bonne conduite accordé.

Nous l'avons vu plus haut, il est condamné à 3 mois de prison pour outrages par parole à un commandant de la force publique, outrages par paroles envers la gendarmerie avec violence et voies de fait. Mobilisé, il arrive le 2 aout 1914 au corps. Condamné à 6 mois de prison pour coups et blessures volontaires, peine suspendue. Il part en Orient le 22 aout 1916. Evacué malade le 25 février 1917, il rentre en France le 17 juillet. Manque à l'appel le 29 aout 1918, rentre volontairement le 9 septembre, ce qui lui vaudra une peine de 3 mois de prison.

Jeumont, discours sur la main d'œuvre Belge

1905

Paru sans L'Humanité du 23 novembre 1905

Dans un petit estaminet, aux tables luisantes, aux parois ornées d'éclatants chromos, j'écoutais, l'autre dimanche, les camarades de Jeumont me raconter leur rude vie et les difficultés spéciales contre lesquelles ils doivent lutter.

Jeumont est, on le sait, la petite ville frontière qui, sur la ligne de Maubeuge à Liège, s'oppose à Erquelines, sur le territoire belge. Il y a quelque soixante ans, on ne comptait dans la région que deux ou trois établissements. Jeumont est aujourd'hui une cité industrielle et sur les pentes, qui descendent doucement vers la Sambre, les fonderies, les glaceries, les verreries, les manufactures de tous genres ont dressé leurs bâtiments rouges et leurs hautes cheminées. Une telle activité a attiré vers le pays beaucoup de main-d'œuvre étrangère et c'est de cette question particulièrement que les camarades me parlaient. Tous les matins, au petit jour, ils sont 3.000 ouvriers belges qui descendent vers Jeumont. Par les routes boueuses qui conduisent aux villages environnants, beaucoup s'en viennent à pied, passant, la frontière en vingt points divers. Les autres viennent par le chemin de fer et ils sont bien 1.000 ou 1.500 qui débarquent chaque matin à la gare d'Erquelines, par « le train du bassin », du bassin de Charleroi, et se rendent ensuite à pied à Jeumont. Hommes, femmes, apprentis, tous, avec des paquets, des boîtes, de petites marmites, pour le café du matin et pour le repas de midi, qu'ils prendront dans l'usine même, ils se hâtent sur la route, entre, les deux douaniers indulgents qui les observent. Et c'est seulement lorsque le train est arrivé en gare d'Erquelines, lorsque depuis la gare jusqu'aux premières maisons françaises, la foule belge s'est déroulée, que les usines de Jeumont commencent à siffler, de tous les côtés, appelant aussi à la besogne les ouvriers de la ville

française.

Sans doute, il n'y a point entre les deux groupes d'antipathie, d'hostilité. Si parfois, par atavisme, le mot Belge ou Français devient une insulte, le cas est rare. On ne signale point de rixes ni de batailles entre prolétaires des deux pays. Des relations existent, dans les syndicats, dans diverses sociétés. Mais ce dont se plaignent les ouvriers de Jeumont, c'est de la concurrence de main d'œuvre, c'est de l'inégalité économique qui existe entre eux et l'ouvrier belge. Loyers moins chers en Belgique, café moins cher, denrées moins chères. On raconte même à Jeumont que beaucoup de Français ont émigré vers Charleroi, parce qu'on vit là à meilleur compte.

Mais surtout les tarifs de chemins de fer désolent les Français de Jeumont. : « Imaginez-vous, me disait un vieux mouleur, que pour faire vingt-cinq ou trente kilomètres à l'aller et au retour, les ouvriers belges qui viennent chaque jour travailler ici, paient à la semaine un franc trente-cinq. Et les ouvriers qui viennent pour six jours, qui restent en France du lundi au samedi, obtiennent eux aussi des concessions énormes. Pour nous, au contraire, lorsque nous voyageons dans la région du Nord, lorsque nous tentons de trouver du travail à Lille ou à Hirson, c'est aux prix habituels que nous allons et venons chaque semaine, sans jamais obtenir aucune diminution. »

Et alors, la conséquence, c'est l'affluence de la main-d'œuvre. c'est aux moments de chômage, lorsque le travail va mal dans le bassin de Charleroi, une foule d'ouvriers qui vient offrir ses bras, qui vient inconsciemment faire baisser les salaires. Dans plusieurs établissements, les patrons sont d'origine belge, dans beaucoup, par suite de la supériorité de l'enseignement professionnel en Belgique, les chefs d'atelier, les contre maîtres sont Belges et l'embauche est facile pour leurs compatriotes.

tes. Qu'on ajoute enfin la législation sur les accidents, le paiement de trois ans seulement d'indemnité, en cas d'incapacité permanente, à tous ces ouvriers qui demeurent en Belgique. et même, racontent certains, dans un grand nombre de cas, l'absence d'indemnité, et l'on comprendra pourquoi, alors qu'il y a des chômeurs en France, les patrons de Jeumont n'y trouvent point d'ouvriers.

Et de même, on le comprendra, la vieille idée des frontières, la vieille théorie des barrières économiques, des lois prohibitives, pour évincer la concurrence de la main-d'œuvre étrangère, ou des impositions à établir sur le travailleur étranger, toutes ces idées ont gardé quelque force dans le milieu ouvrier de Jeumont. A chaque campagne électorale, la question est de nouveau posée, certains demandent au candidat de faire voter une loi contre la main-d'œuvre étrangère.

Peu à peu, cependant, voici que parmi les syndiqués de Jeumont se forme une autre conception plus moderne et plus exacte des rapports avec l'étranger. Ils sentent bien que ce n'est pas en dressant plus haut les frontières, en ajoutant aux bureaux de la douane, au fort qui domine la vallée de la Sambre, d'autres barrières encore, qu'ils parviendront à établir entre les deux prolétariats, plus d'égalité, et plus d'amitié. C'est en élevant peu à peu vers un même niveau la législation ouvrière des deux pays, c'est par des traités de travail, comme celui qui se négocie actuellement, et bien lentement à notre gré, pour la réciprocité en matière d'accidents, c'est en élevant, par une lutte syndicale commune, et par des contrats de réciprocité, les conditions de travail dans les deux pays, que l'on parviendra à rendre à la vie ouvrière de

ces régions un peu de certitude et de sécurité. C'est à cette œuvre que travaillent avec persévérance, et malgré beaucoup de difficultés, les syndicats des deux pays.

Et sans doute, ce n'est point la solution la plus simple, ni la plus prochaine qu'ils ont choisie. Il est difficile de les syndiquer, ces éternels voyageurs, ces émigrants quotidiens, dont beaucoup partent de chez eux à cinq heures du matin et reviennent à neuf heures du soir. Où les atteindre ? Où les réunir ? La propagande individuelle, la seule possible, sera lente. Mais si cette solution est lente, si les syndicats sont loin d'avoir encore la force qui leur est nécessaire, pour l'imposer, elle est cependant la seule, dont l'effet puisse être durable elle est la seule, qui soit conforme à la pensée syndicale, à la théorie socialiste.

Sur le mur de l'estaminet où nous devisions ainsi, deux vieilles allégories se faisaient pendant : la France pacifique et la France armée opposaient leurs charrues et leurs armes de guerre. Et nous remarquions que les deux France avaient le même air d'isolement superbe et de provocation, Toutes deux, elles semblaient défier l'étranger. Les imagiers de l'avenir-sauront mieux, espérons-le, opposer les traits des deux France car ils sauront donner à la France pacifique le visage rayonnant de force et de bonté, conforme au caractère que le syndicalisme aura bientôt, donné aux nations modernes.





L'ODIEUSE AFFAIRE DE MAUBEUGE

1940

UNE ODIEUSE AFFAIRE A MAUBEUGE

DES CORPS DE SOLDATS
TUÉS A L'ENNEMI
AVAIENT ÉTÉ DÉPOUILLES
AVANT LEUR INHUMATION
A ASSEVENT

Paru dans « le réveil du nord » du 29 mars 1941 : A 4 kilomètres de Maubeuge, sur la route qui conduit à la frontière, s'élève le petit village d'Assevent, dont le territoire, bordé par la Sambre, constitue une partie de la large plaine qui depuis des siècles les plus reculés constitua l'une des routes de prédilection des invasions.

La bataille d'Assevent, en août 1914, fut l'un des épisodes les plus acharnés et les plus meurtriers de la lutte autour du camp retranché de Maubeuge. Les troupes françaises y supportèrent pendant plusieurs journées terribles des assauts violents et retardèrent par leur héroïque résistance la chute de la forteresse. Les deux armées subirent, dans ce choc, des pertes énormes qui justifèrent, hélas, la création d'une nécropole divisée en deux secteurs où Français et Allemands tombés chacun pour la cause qu'ils défendaient, dormirent dans le même calme, sous le même ciel, sous des tertres à peine différents.

L'histoire n'apprend rien aux hommes puisqu'elle reste l'éternel recommencement d'événements presque identiques.

Et à vingt cinq années de distance la plaine d'Assevent retentissait en mai dernier du fra-

cas de la bataille.

Des combats sanglants, à nouveau, se déroulèrent presque aux mêmes lieux que ceux de 1914, avec toutefois une différence sur la valeur numérique des effectifs engagés.

Il n'y avait, du côté français, que quelques troupes chargées de la défense avancée du secteur et qui déploierent en ce poste périlleux un véritable héroïsme qu'il sera peut-être possible un jour de mettre en lumière.

Le gros de l'armée avait déjà effectué un mouvement de repli et les armées allemandes cernaient Maubeuge par le sud et l'est, que la défense autour d'Assevent tenait encore courageusement. Des chefs de valeur comme le chef de bataillon Humbert (1), le capitaine Dugniny, tombèrent sans faiblesse à leurs postes de combat.

Après la bataille

A côté d'eux, d'autres héroïques compagnons étaient fauchés. Mais la résistance de cette poignée d'hommes isolés ne pouvait indéfiniment se prolonger.

La lutte doit cesser. Soixante dix morts étaient étendus sur le territoire de la commune entre la ferme Helin et la Sambre.

L'ouragan calmé, il fallait enterrer les victimes. Des hommes étaient restés ou revenus dans leur village après un court exode. On constitua un groupe provisoire de fossoyeurs qui, sous les ordres d'un chef d'équipe, H... R..., s'attelèrent à leur funèbre besogne.

Et bientôt, soixante dix tertres frais, formés de la terre sur laquelle s'étaient bravement battus ceux qui reposaient là pour toujours.

L'émoi des familles

Les semaines passèrent, les mois... Une à une, les familles des victimes apprirent le malheur qui les frappait. Celles, et elles étaient nombreuses, qui habitaient la région firent, dès qu'elles le purent, le pieux et dé-

chirant pèlerinage, vinrent s'agenouiller en pleurant sur les petites tombes et puis aussi se rendirent à la mairie d'Assevent où, pensaient-elles, elles pourraient revoir et emporter comme des reliques précieuses les objets retrouvés sur les chers disparus.

Mais, fait étrange, on ne put rien leur donner. Rien n'avait été déposé des objets et des sommes d'argent qu'on n'avait pas du manquer de découvrir sur les corps des militaires avant leur inhumation.

Cela causa parmi les familles des héros d'Assevent un émoi bien compréhensif, et M. Richard, chef du service des sépultures militaires de la ville de Maubeuge reçut plusieurs échos de cette légitime émotion. Il procéda à une enquête personnelle, rechercha les hommes qui avaient été chargés provisoirement des fonctions de fossoyeurs, et s'efforça par de nombreux interrogatoires d'éclaircir la façon dont avait été pratiquée la fouille des glorieux cadavres et la destination donnée aux objets et à l'argent trouvés.

Les ouvriers furent unanimes à déclarer que le chef d'équipe avait ouvert un registre où en regard de chaque nom de soldat ou d'officier identifié était consigné la liste de ce qui avait été découvert sur lui, et H... R... devait centraliser le tout chez lui et les ouvriers qui pratiquaient la fouille lui remettaient les objets récupérés et signaient également le registre.

Une enquête

Comme bien l'on pense R... fut mis sur la sellette et prié immédiatement de montrer le livre officiel. Mais en fait de documents probants, il fournit un carnet sans aucune précision et quelques feuilles volantes.

Cela ressemblait fort à une dérobade et les déclarations du chef d'équipe furent entachées de telles hésitations et contradictions que la gendarmerie fut mise au courant de l'affaire.

Elle prit à cœur sa tâche et procéda à une enquête serrée qu'elle poursuit actuellement avec la volonté de faire toute la lumière et de démasquer les coupables de ces actes particulièrement odieux.

Des points précis ont déjà été établis.

H... R... ne paraît guère, même avec l'appoint du soi-disant registre, avoir tenu un compte rigoureux des objets et des sommes récupérées. Il buvait plus que de raison « pour se donner le courage d'accomplir sa terrible besogne ». Il accuse un sieur F... D...; son ex chef adjoint, d'avoir gardé par devers lui de l'argent et des objets découverts sur les morts.

F... D..., qui a quitté la région, n'a pu être interrogé mais on le retrouvera et il devra se justifier des assertions de R...

Cette accusation ne diminue pas la responsabilité de H... R... car il est prouvé qu'il avait conservé « par inadvertance », de l'argent qu'il ne rendit que par l'insistance de M. Richard.

Enfin, certains ouvriers affirmèrent que le chef d'équipe leur a proposé un jour de partager avec eux les sommes trouvées, ce qu'ils ont refusé avec indignation.

Tels sont les faits révoltants que l'enquête a révélés jusqu'à présent.

La justice est saisie de cette lamentable affaire qui a soulevé la douloureuse émotion de familles déjà si cruellement éprouvées, et l'indignation. Elle ne pourra pas manquer de punir avec la dernière sévérité ces vols qui ne sont pas des larcins ordinaires mais de véritables profanations vis à vis de ceux qui sont tombés en soldats, en Français, d'indignes sacrilèges contre leur mémoire vénérée.

En mai 1940, 44 soldats ou officiers sont morts à Assevent, 71 à Boussois, 10 à Cerfontaine, 1 à Colleret, 1 à Cousolre, 2 à Dimechaux, 9 à Feignies, 4 à Ferrière la Grande, 1 à Ferrière la Petite, 10 à Hautmont, 2 à Jeumont, 4 à Louvroil, 10 à Mairieux, 125 à Maubeuge, 1 à Recquignies, 2 à Vieux Reng, recherche non exhaustive, soit 297 militaires.

(1) Acte de décès n° 681 à Maubeuge : le vingt mai 1940, date présumée, est décédé lieu dit « la pature Beauvois », Louis Jacques Joseph Humbert, commandant au 6e régiment de tirailleurs marocains, 2e bataillon, 5e compagnie, de la classe 1915, né le quatorze juin 1895 à Beauchamps sur Huillard (Loiret), époux de Suzanne Louise Etienne Dubeauclard. Il était officier de la légion d'honneur depuis juillet 1938.

ANNEXE A L'ARTICLE PAGE 12 : L'AUBERGE DU PASS-TOUS-OUTRE

l'auberge du Passe-Tout-Outre